

REGLEMENT GENERAL

1 – ORGANISATION

ANCIENS VEHICULES DE L'ENCLAVE

Concours d'Élégance en Automobile de Grignan - Organisation

150 chemin des Tuileries - 26230 GRIGNAN

Tel : 04.75.91.15.24

2- DATE ET LIEU

Le dimanche 16 juin 2019 de 9h à 18h.

Place du Mail à Grignan 26230

3- VEHICULES AUTORISES

Les véhicules de collection immatriculés pour la première fois avant 1989 + une catégorie véhicule d'exception "Youngtimer" (immatriculés de 1989 à 2003).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans avoir besoin d'apporter de justification de cette décision et sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement. L'organisation s'engage à notifier son refus d'inscription dans un délai de 15 jours après réception des documents d'inscription.

L'encaissement du chèque d'inscription vaut acceptation définitive par l'organisateur.

4- VERIFICATIONS

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec les règles du code de la route et avec la fiche d'engagement reçue. Les concurrents doivent être à même de présenter des papiers du véhicule ainsi que le permis de conduire.

Les participants retenus s'engagent :

- à avoir des véhicules en bon état et assurés.
- à veiller à la sécurité des visiteurs et spectateurs.
- à respecter le code de la route.
- à respecter les indications des organisateurs.

5- PARTICIPANTS

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux ainsi qu'aux articles du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule non conforme avec le présent règlement ou avec les règles de sécurité sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.

Les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation prévue à 18h.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser, en tout ou en partie, sans limites de territoire ou de durée, les images ou enregistrements réalisés dans le cadre de la manifestation. Cette autorisation comprend notamment le droit de reproduire et de communiquer, par diffusion dans la presse et par télécommunication interactive sur nos sites Internet.

6 – RECLAMATIONS

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions des organisateurs. Toute réclamation sera soumise à l'organisation dont la décision sera irrévocable.

7- PROGRAMME

Programme :

- 09 :00 > 10 :30 Accueil des véhicules et mise en place
- 10 :30 > 15 :00 Exposition des véhicules et Évaluation de l'état technique
- 11: 30 > 12:00 Apéritif Concert Inauguration officielle
- 12 :30 > 14 :30 Repas Exposants
- 15 :00 > 17 :00 Défilé et Présentation des Véhicules
- 17 :00 > 18 :00 Remise des Prix

8 - LE JURY

Le jury sera composé 7 à 9 personnes compétentes en matière de voitures de collection et de mode, si possible à parité homme/femme.

Le public sera informé du déroulement du concours et des modalités de notation.

Les jurés sont tenus eux aussi de porter une tenue élégante.

L'amitié et la passion désintéressée devant toujours prévaloir, aucune réclamation ne sera recevable quant au classement, au palmarès ou à la sélection des voitures

9 - L'ELEGANTE

L'élégance étant intemporelle, il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque. L'élégance doit être naturelle tout en étant sobre. Elle est davantage adaptée à une personne qu'à une époque en particulier.

Quelques consignes de base :

Pour que le spectacle soit réussi, il est important de respecter quelques règles d'usage :

-Tout « déguisement » est déconseillé

-Les costumes d'époque sont particulièrement recommandés pour la présentation d'une voiture d'avant 1940

-Pour les voitures de la catégorie « Sportives », un tailleur ou une robe de ville en harmonie avec la couleur du véhicule est fortement souhaité

10 - L'ELEGANT

De même que pour l'élégante, il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque sauf dans les cas précités.

Pour une présentation à un concours d'élégance, l'équipage doit être constitué au minimum de deux personnes.

Quelques consignes de base :

Pour que le spectacle soit réussi, il est important de respecter quelques règles d'usage :

-Tout « déguisement » est également déconseillé

-Les costumes d'époque sont particulièrement recommandés pour la présentation d'une voiture d'avant 1940

-Le costume du chauffeur doit lui aussi être élégant et être en harmonie avec celui de sa partenaire

11 - LA VOITURE ET LA NOTATION

Les voitures présentées (avec un maximum de 35 afin que la durée de la présentation reste raisonnable) seront réparties en plusieurs catégories :

- des origines à 1950
- de 1951 à 1960
- de 1960 à 30 ans d'âge le 1^o janvier de l'année du concours (au 31/12/1988)
- Youngtimer de 1989 à 2003

Les voitures seront notées sur 100 points :

- 25 points pour la rareté du modèle, son intérêt historique
- 25 points pour la qualité de sa restauration ou son état de conservation
- 25 points pour l'élégance de la voiture et du couple
- 25 points pour la présentation

Chaque catégorie sera primée.

La voiture ayant obtenu le plus de points recevra le Prix d'Excellence.

Aucune voiture ne pourra recevoir plusieurs prix dans le même concours

Les organisateurs ou membres du Bureau de l'association organisatrice peuvent présenter leurs voitures, mais seront déclarés hors concours et ne peuvent être primés.

Rappel : Pour qu'elle soit éligible, une voiture devra avoir au moins 30 ans d'âge ou entrer dans la catégorie "Youngtimer".

Le participant engagé et ne se présentant pas au rassemblement ne pourra être remboursé de son engagement, la somme reste acquise à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Une fiche d'inscription est annexée au présent règlement, valant attestation d'acceptation de tous les termes du présent règlement.

Pour une voiture à pedigree (qui aurait appartenu à une personnalité), le conducteur est tenu d'apporter les preuves avec des documents d'époque ou ne pas en faire mention.

12 - LA PRESENTATION

S'agissant d'un spectacle et d'un spectacle noté qui donnera lieu à un/des classements, il est important de respecter quelques règles.

- Le chauffeur descend de la voiture pour ouvrir la portière à sa passagère en passant par l'arrière du véhicule, puis l'accompagne pour saluer le public et les jurés
- La passagère ne s'assoit jamais sur une aile, ni sur le cache capote...
- Le couple est en mouvement sur la scène
- Les sketches et les saynètes sont vivement déconseillés car ils nuisent à l'élégance. Ils ne seront pas pris en compte dans le calcul des points.
- L'élégance de la présentation se juge aussi sur la descente de la voiture.

13 - LES PRIX:

Un prix sera remis au gagnant de chaque catégorie. Tous les participants recevront un diplôme avec photo ainsi que la plaque véhicule du concours.

14 - ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

L'association les ANCIENS VEHICULES DE L'ENCLAVE a souscrit une assurance Responsabilité civile défense et recours.

En aucun cas, cette assurance ne couvrira les concurrents et ou les passagers, chacun devra prendre les dispositions nécessaires pour être assuré en cas de sinistre.

15 – APPLICATION DU REGLEMENT

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tout cas non prévu par le présent règlement sera évalué par l'organisation et appliqué obligatoirement.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que d'annuler en partie ou en totalité si les circonstances, en particulier climatiques, l'exigent.

Tout comportement inadapté ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion du rassemblement.

16 - CONCOURS D'ELEGANCE

Le concours d'élégance est ouvert aux inscrits au rassemblement, ayant retourné le dossier d'inscription au concours d'élégance, sous réserve de la décision de l'organisation, en fonction des véhicules présentés ainsi que sur les éléments accessoires (véhicule de collection, costumes, objets, ambiance...). L'inscription au concours d'élégance entraîne l'acceptation du règlement du dit concours. Le concours d'élégance comporte 4 prix.

17- ENGAGEMENT

Les demandes d'inscription accompagnées du montant des droits sont à adresser à :
Concours d'Elégance en Automobile de Grignan - Organisation - 150 chemin des Tuileries -
26230 GRIGNAN

Contact : 04.75.91.15.24 ou contact@concourseleganceautomobilegrignan.fr

Le nombre d'engagés est fixé à 35 maximum. Les inscriptions se feront dans l'ordre de retour des bulletins accompagnés du droit d'inscription.

Clôture des inscriptions le 19 mai 2019.

Le montant des droits d'inscription est fixé à 35 € par personne et donne droit au petit déjeuner, au repas de midi et à une plaque de la manifestation.